

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5395>



La Cour des Comptes cible à nouveau les...

- SNES académique de Dijon - S3 - Actualité du métier - Communiqués SNES-FSU -



Date de mise en ligne : jeudi 5 octobre 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La Cour des Comptes cible à nouveau les enseignants

La Cour des Comptes a publié son rapport « Gérer les enseignants autrement. Une réforme qui reste à faire ». Elle y égrène, comme chaque année, un certain nombre de poncifs habituels de la pensée libérale sur le travail et les missions des enseignants sans jamais faire le moindre cas des réalités d'un métier complexe et du fonctionnement des établissements.

La Cour pointe la faiblesse des remplacements des absences de courtes durée dans le second degré. Or, plus de la moitié de ces absences sont dues à des convocations institutionnelles : participation à un jury d'examen, formation, etc. Le SNES-FSU constate que les remplacements ne sont plus assurés faute de recrutement de personnels en nombre suffisant. Au lieu de se focaliser sur les remplacements de courte durée, la Cour des comptes ferait bien de s'inquiéter de l'insuffisance de recrutements qui appauvrit de fait le vivier des remplaçants de moyenne et longue durée.

Le rapport est par ailleurs truffé d'affirmations péremptoires et sans fondement autre que celui de servir un raisonnement dont la conclusion est établie à l'avance. Regretter par exemple qu' « aucun standard ne soit défini pour évaluer les enseignants » relève de la méconnaissance d'un système qui a largement évolué, mais la vraie critique arrive plus loin, la Cour regrettant que « l'évaluation des enseignants n'incorpore pas d'éléments tenant aux résultats des élèves » : la grande idée de l'évaluation en fonction des résultats des élèves, qui a pourtant des effets catastrophiques partout où elle est mise en œuvre, est ici recyclée.

Enfin, les recommandations phares tournent autour de l'annualisation du temps de travail et de l'extension des obligations de service aux missions de remplacement ainsi qu'à la formation continue. La Cour propose donc de faire travailler davantage les enseignants et de les contraindre à plus de présence dans les établissements sans jamais s'interroger sur la qualité du service qui en résulterait ; le temps de travail dépassant déjà les 40 heures hebdomadaires.

Au total, ce rapport est la nouvelle traduction d'une obsession à vouloir contraindre et formater le métier enseignant dans le seul but de faire des économies de court terme. La question nécessite à la fois expertise et réflexion de plus long terme sur les missions que la société souhaite assigner aux enseignants, affaire trop sérieuse pour être laissée à des hauts fonctionnaires qui raisonnent, pour les autres, en purs comptables.